

Un goûter a été servi à bord aux visiteurs. Il n'y a pas eu de discours. A quatre heures la visite était terminée et chacun pouvait se flatter d'avoir passé une charmante après-midi au milieu d'une société d'élite, par une température splendide et sur un des plus beaux fleuves du monde.

### LA COMPTABILITE AU SENAT

Le Sénateur Belque est l'auteur d'un projet de loi réclamé par les Chambres de Commerce. Il s'agit d'obliger les marchands à tenir des écritures de leurs opérations commerciales.

Il y a longtemps que, dans "Le Prix Courant", nous avons indiqué les raisons pour lesquelles tout commerçant doit tenir des écritures régulières, même en dehors de toute loi lui en faisant une obligation.

Le projet de loi de M. Belque oblige seulement les commerçants qui achètent à crédit à tenir des livres. Il est vrai que la presque totalité de ceux qui font du commerce achètent à crédit, mais pourquoi faire une exception en faveur de ceux qui paient leurs marchandises au comptant?

Les uns comme les autres sont sujets à être appelés en justice pour des faits de commerce et les livres bien tenus peuvent, dans ces circonstances, leur servir de preuve et corroborer leurs témoignages.

Puis, en faisant cette exception, la loi ne semblerait-elle pas dire au commerçant qui n'achète pas à crédit qu'il peut se passer de tenir des livres, c'est-à-dire qu'ils ne lui sont pas nécessaires, d'autres diront: pas utiles. Or, la loi en obligeant tous les commerçants indistinctement à tenir registre de leurs opérations aurait une portée beaucoup plus considérable que celle apparente. Elle obligerait les commerçants à avoir de l'ordre, une qualité essentielle chez un bon commerçant, et à voir clair dans leurs propres affaires, ce qui leur éviterait souvent des déboires et des mécomptes.

Le projet de loi de M. Bélique a également le tort, selon nous, de rendre excusable, en certains cas, le marchand de ne pas tenir de livres. Nous ne voyons guère que le commerçant illettré au point de ne pas savoir écrire qui puisse être excusable et encore la loi ne doit au vingtième siècle reconnaître à personne le droit d'être ignorant.

Un marchand doit s'efforcer de plaire à chacun de ses clients de telle façon que celui-ci ne puisse pas s'empêcher de faire remarquer à ses amis et connaissances à quel point il est satisfait de l'amabilité de votre accueil.

## ASSOCIATION DES EPICIERS DE MONTREAL

### Pique-Nique Annuel

Mercredi dernier a eu lieu à St-Hyacinthe, avec un succès complet, le 23e pique-nique annuel de l'Association des Epiciers de Montréal.

Bien près de mille personnes y ont pris part. Le départ de Montréal s'est fait à 9 h. 30 du matin et à leur arrivée à St-Hyacinthe, les excursionnistes ont été reçus par M. le maire Eugène St-Jacques et une délégation de la Chambre de commerce composée de MM. J. B. St-Pierre, vice-président, Trahan, sec.-trésorier, et J. C. Brodeur, directeur.

L'excellente musique Philharmonique, sous la direction de M. Léon Ringuet, a accompagné les excursionnistes au parc où tout le monde s'est beaucoup amusé pendant la soirée.

A 2 h. a eu lieu le banquet présidé par l'échevin R. Turner, président de l'Association. Avaient pris place à la table d'honneur Mme N. Chartrand, M. le maire St-Jacques, M. J. B. St-Pierre, Trahan, J. C. Brodeur, de St-Hyacinthe, les échevins N. Lapointe, Vallières et Ricard, de Montréal, M. J. P. Dixon, secrétaire de l'Association, M. J. Ethier, de la maison Laporte, Martin et Cie, M. P. O'Brien, M. Robertson, M. N. Chartrand, etc.

Le menu servi sous la direction de M. N. Chartrand, vice-président de l'Association et président du comité du Banquet, mérite à celui-ci les félicitations de tous pour son excellence et la perfection du service lui vaut également des éloges.

Au dessert, avant les toasts, le secrétaire lut des lettres d'excuses de l'hon. M. Préfontaine, de M. le maire Cochrane, de MM. l'échevin Laporte, L. A. Wilson, A. D. Fraser et l'échevin Larivière.

La santé du Roi fut portée par le président, puis M. Robertson proposa la santé de "Nos hôtes", à laquelle répondirent M. le maire St-Jacques, MM. St-Pierre, Trahan et J. C. Brodeur. Les autres toasts ont été portés dans l'ordre suivant: "Les juges", proposée par l'échevin N. Lapointe, réponse par MM. J. Ethier et Trépanier; "Les Epiciers en gros", proposée par M. P. O'Brien, réponse par M. J. O. Lévesque; "Le Président", proposée par M. Ethier, réponse par M. l'échevin Turner; "Le président du Banquet", proposée par M. J. O. Lévesque, réponse par M. N. Chartrand et présentation par l'échevin Vallières d'un bouquet à Mme Chartrand; "La presse", proposée par M. J. A. Beaudry, réponse par MM. Ease, du "Herald", J. Fournier, de "La Presse", A. Martin, de la "Patrie", Fréd. Pelletier, du "Canada" et M. de La Bruère du "Journal".

Les représentants des journaux saisissent cette occasion pour remercier M. J. A. Beaudry, président du comité des im-

pressions, pour les soins qu'il a apportés à leur rendre leur tâche facile et leur journée agréable.

Le reste de la journée a été consacré à un programme de jeux dans le parc qu'avait joliment décoré pour cette occasion M. G. Gervais.

Voici les noms des vainqueurs de ce tournoi.

1. Palets, MM. J. A. Rice, W. J. P. Wiley et Hugh McFee.

2. Course de 100 verges, ouverte aux teneurs de livres et aux épiciers seulement, MM. C. L. Harding, A. Gauvreau, H. Altaire.

3. Course de 100 verges, ouverte aux charretiers et hommes d'épicerie de détail seulement, MM. A. O'Brien, J. R. Hutton, G. Neil.

4. Course de 75 verges, ouverte aux fils d'épiciers ou de leurs employés, 10 ans ou au-dessous, MM. A. Daoust, A. Brossard, E. Farrell.

5. Course de 75 verges, ouverte aux filles d'épiciers ou de leurs employés, 12 ans et au-dessous, Mlles N. Manning, A. Parent, E. Lévesque, G. Neil.

6. Course de 100 verges, ouverte aux commis-voyageurs de la ville du commerce d'épicerie en gros seulement, MM. A. E. Landry, C. A. Corrigan, E. W. Sullivan.

7. Course de vieillards, 50 ans et au-dessus, 75 verges, ouverte aux épiciers seulement; MM. P. O'Brien, J. B. Roy, T. R. Collins.

8. Course de 200 verges, ouverte aux conducteurs de bières et Ginger-Ale seulement; MM. M. Jordan, J. P. McEntee, C. Stuart.

9. Course de 100 verges, ouverte à tous les commis-voyageurs en rapport avec l'épicerie, excepté à ceux qui ont pris part à la course No 6: MM. E. P. Lalande, J. McConomy.

10. Course de 75 verges, ouverte aux fils d'épiciers ou de leurs employés, de 15 à 40 ans; Mlles A. Ripley, A. Brodan, D. Neil, L. Brossard.

11. Course spéciale de Chase et Sanborn Coffee Seal Brand, ouverte aux femmes et aux filles d'épiciers seulement; Mlles M. Manning, de Repentigny, A. E. Edwards.

12. Course de 100 verges, ouverte aux présidents des comités seulement; MM. J. A. Ménard, A. Laurendeau, E. A. Farrell, P. O'Brien, T. Bigaouette.

13. Course de 75 verges, ouverte aux fils d'épiciers, membres de l'Association et de leurs employés, 15 ans et au-dessous, MM. R. Walsh, H. Turner, A. Daoust.

14. Course de 100 verges, ouverte aux membres des comités seulement, les présidents exceptés, MM. J. A. Landry, J. E. Hutton, A. P. Lalande.

15. Course de 100 verges, ouverte aux fils d'épiciers ou de leurs employés, 18 ans et au-dessous, MM. A. O'Brien, R. Walsh, W. Neil.